



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal a :

- ↪ Décidé d'attribuer le marché de travaux de voirie 2017, à l'entreprise EIFFAGE ROUTE OUEST – route de la Roche – 85210 SAINTE HERMINE, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 119 125.50 euros H.T. soit 142 950.60 euros T.T.C. (offre de base) et de retenir la prestation supplémentaire proposée pour un montant de 11 589,00 euros H.T. soit 13 906.80 euros T.T.C. et autorisé Monsieur le Maire, à le signer aux conditions financières évoquées, suite à la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée.
- ↪ Décidé d'attribuer le marché de travaux de curage de fossés pour l'année 2017, à l'entreprise PICARD TP basée à Saint Martin-des-Noyers pour un montant de 11 507.92 euros H.T. et 13 809.50 euros T.T.C., qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, lors de la consultation et autorisé Monsieur le Maire, à signer le devis avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées ;
- ↪ sollicité auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay le fonds de concours en investissement pour les travaux de voirie programme 2017 dont le montant total s'élève à 63 294,00 €. L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
- ↪ validé la cession à titre gratuit, d'un terrain situé chemin de la Turquie, auprès du SDIS de la Vendée, afin d'y construire une caserne des pompiers, les frais de viabilisation du terrain seront supportés par la commune ainsi que l'entretien des espaces-verts du bien et autorisé Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires à cette acquisition.
- ↪ validé un tarif de 100 euros par mois pour la location de la salle à l'Espace du Cottage, à compter du 1^{er} août 2017, utilisée par Madame DELVART, ostéopathe, afin d'y assurer des permanences et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant convention
- ↪ Décidé de nommer Monsieur Fabien PICARD domicilié 9, rue l'A.R.C en Ciel – 85140 Saint Martin-Des-Noyers – en tant que délégué au comité de pilotage gestion des transports scolaires (à destination des Collèges des Essarts), suite à la demande de la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 31 juillet 2017.

Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU

